



Déclaration préalable UNSA Education
CHSCT du 4 juillet 2012

Madame la Directrice académique,

Ce CHSCT départemental concrétise l'accord fonction publique sur la santé au travail que nous avons signé en 2009.

Dorénavant le code du travail s'applique à la fonction publique, dans tout ce qui concerne la protection des salariés et évidemment tout en gardant la spécificité de la fonction publique.

La mise en place des CHSCT va nous permettre de vérifier les points suivants :

- Chaque agent doit être rattaché à un CT et un CHSCT. Des précisions devront être apportées aux agents une fois notre CHSCT installé. Quels seront les personnels qui y seront attachés ?
- Au-delà de l'instance de dialogue et de concertation sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail, en lien avec le comité technique, le CHSCT a le pouvoir de contrôle et d'enquête, avec possibilité de recours à des expertises. Le CHSCT aura donc plus d'autonomie et de responsabilités que ne l'avaient les CHS. Nous serons vigilants à ce que cette nouvelle autonomie soit effective.

Pour cela, l'UNSA Education souhaite que des moyens suffisants soient donnés aux représentants des personnels notamment en termes de remplacement et d'outils d'information et de communication.

La formation des membres doit être également définie. Nous attendons donc des propositions précises sur ce point.

En parallèle de la mise en place des CHSCT, il doit y avoir également la rénovation du réseau des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Nous insistons sur la notion de mise en réseau, clairement réaffirmée dans le décret. C'est pour nous un facteur essentiel d'efficacité, avec le rôle de coordination des conseillers de prévention.

Nous attendons que là aussi vous nous donniez des informations sur ce qui va être mis en œuvre dans notre département et l'articulation entre les différents CHS de proximité départementaux et académique.

La réunion de ce CHSCT est donc une première étape pour une meilleure prise en compte de l'impact des conditions de travail sur la santé des personnels.

Les représentants de l'UNSA Education